



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2022-93

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 31

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI représentée par M. Gilles FERRAND  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, Mme Céline CELCE  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20221013-2022-93bis-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Page 1 sur 3

CC-2022-93

**Vu**, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et notamment les compétences :  
1.7 « La gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »,

**Vu**, les statuts du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :  
Article VII-I « Représentation des communes et établissements publics de coopération intercommunale - Chaque commune membre est représentée par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant et chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale est représenté par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant par commune qu'il représente »,

**Vu**, la délibération N°CC-2020-78 en date du 16 juillet 2020 désignant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

**Vu**, la délibération N°CC-2020-131 en date du 15 octobre 2020 modifiant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

**Vu**, la délibération N°CC-2022-88 en date du 22 septembre 2022 modifiant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

**Considérant**, le décès de M. Laurent DESORMEAUX, conseiller municipal de la commune de Joucas et délégué suppléant au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

**Considérant**, que la commune de Joucas propose de remplacer M. Laurent DESORMEAUX par M. Lionel NICOLAS en tant que représentant suppléant,

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la modification des délégués suivants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BONNIEUX	Patrick DEVAUX	Yannick MEYSSARD
GARGAS	Jérôme DAUMAS	Serge AUBERT
GOULT	Gérard CHABAUD	Éric LAUGIER
JOUCAS	Maurice JEAN	Lionel NICOLAS
LACOSTE	Maire-Monique PAQUIN	Aline SALVAUDON
LIOUX	Francis FARGE	Patrice FOURNIER
MÉNERBES	Christian RUFFINATTO	Patrick MERLE
MURS	Philippe BOUYGES	André BRIEULLE
ROUSSILLON	Michel BORDE	Michèle MALIVEL
SAINT-PANTALÉON	Luc MILLE	Rémy ABAD
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Bernard MAZOYER	Laurent TESSIER
VILLARS	Jean-Baptiste CORNAND	Fabien HENAREJOS

**Mande**, le Président de la Communauté de communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



**Le Vice-Président,  
Par déléation**  
Jean AILLAUD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20221013-2022-93bis-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Page 3 sur 3

